



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23901

VALABLE JUSQU'AU 08/04/2026

ÉDITÉ LE

17/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1958

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/01/2005
1 428 000

Raison sociale : CRAM

Sigle : CRAM

203 RUE DEMIDOFF
76600 LE HAVRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 1960 B 48

Siret : 788 212 660 00013

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés : 3108260

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 147115554

Assurance Responsabilité Civile :

HDI GLOBAL 76278137-30014

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 02 35 24 25 26

Portable :

Site Internet : <http://www.cram.fr>

E-mail : siege@cram.fr

Responsabilité légale :

BEJANIN REGIS PRÉSIDENT

Fax : 02 35 24 10 72

Effectif moyen : 769

Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/03/2026
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/04/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.